

# Lettre de cession de droit à l'image

La présente lettre a pour objectif de céder à la Fédération Kin-Ball France le droit à l'image pour toute l'équipe suivante (nom du pays ou de l'équipe Open international) : \_\_\_\_\_

Déclare expressément accepter que des images et/ou des voix soient captées, enregistrées et filmées et en avoir averti tous les membres de la délégation que je représente.

Déclare être conscient(e) du fait que des images et/ou des voix sont fixées et déclare avoir été pleinement et préalablement informé(e) du fait que l'ensemble des enregistrements sonores et/ou visuels réalisés pourraient donner lieu à une ou plusieurs diffusions auprès du public.

Le droit d'enregistrer et de fixer des voix et/ou des images, de reproduire, de modifier, d'adapter et de diffuser auprès du public les enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats et notamment le droit de numériser ou faire numériser, reproduire ou faire reproduire, le droit de mettre en circulation, distribuer et communiquer au public, le droit de vendre ou de faire vendre, le droit de location et de prêt ainsi que le droit de représenter et de communiquer au public, par tous procédés, et notamment par télédiffusion par réseaux et/ou autres systèmes de télécommunication (tels que chaîne hertzienne ou numérique, Internet, câble, satellite, 3G) le droit d'exploiter par tous moyens connus ou inconnus, et pour tous droits secondaires et dérivés, notamment sur tous supports papiers (tels que presse, affiches, magazines, livre), supports audio et vidéographiques (tels que DVD, CD), et ce, à titre totalement gracieux.

Cette autorisation est valable pendant 10 ans à compter de la signature des présentes.

Fait à \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

\_\_\_\_\_  
Signature du Responsable de la fédération nationale ou représentant de l'équipe



OMNIKIN